

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Séance du 23 mai 2020

Nombre de présents			Date de convocation	Date d'affichage de la convocation
En exercice	Présents	Votants	18 mai 2020	18 mai 2020
23	20	20+2		

**Délibération n° 23052020-023 : Création des postes d'adjoints**

L'an deux mille vingt, **le samedi 23 mai** à dix heures, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, que le public ne peut être accueilli et que la retransmission en direct des débats ne peut être techniquement réalisée, le conseil municipal de la commune de SAINT-PIERRE-LA-NOUE dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à huis clos, à la Salle municipale de la commune déléguée de Saint Germain de Marecennes, sous la présidence de Monsieur Walter GARCIA, Maire.

Membres présents :
Martine LLEU, Jackie ALBERT, Colette PARONNAUD, Cécile BONNIFAIT, Jean-Pierre PARONNEAU, Denis DUBOURGNOUX, Isabelle DUMONT, Claude RAVON, Sandrine GUIBERT, Rémi GROLAUD, Christophe PARION, Christèle ROBLIN, Marc-Antoine LAMBERT, Marina BERVOETS, Jean-Luc PROQUIN, Fanny GRIMAUD, Patrick MORENNE, Annie MENDEVILLE, Jean-François MALTERRE.
Membres absents non représentés :
Cédric ROUSSEAU.
Membres absents représentés :
Micheline SIMONNEAU, Carole BREUIL.
Secrétaire de séance : Fanny GRIMAUD

**Vu** le Code général des collectivités territoriale et notamment l'article L2122-2,

**Considérant** que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal de celui-ci,

**Considérant** que pour les communes nouvelles, l'effectif légal du conseil municipal est de 23 membres pour une population comprise entre 500 à 1 499 habitants,

**Considérant** que le nombre d'adjoints maximum pour un conseil municipal de 23 membres est de 6,

Monsieur le Maire propose la création de 5 postes d'adjoints.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres :**

- **Donne** acte au rapporteur des explications détaillées ci-dessus,
- **Décide** la création de 5 postes d'adjoints.
- **Autorise** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TELETRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE
Sous le N° 017 - 200080091-- 2020 <b>0523</b> -- <b>23052020023</b> ----- -- <b>DC</b>
Accusé de Réception Préfecture Reçu le : <b>27/05</b> / 2020

Fait et délibéré les jours, mois et ans désignés ci-dessus.

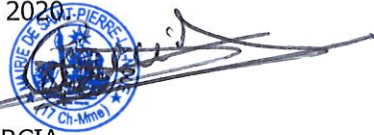
Pour extrait conforme.

Les signatures sont au registre.

SAINT-PIERRE-LA-NOUE

Le 25 mai 2020

Le Maire,



Walter GARCIA.